

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2560

AMENDEMENTprésenté par
M. Metzdorf

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	10 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	10 000 000
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à créer à Dumbéa un centre régional de formation et de performance pour les athlètes de haut niveau, mutualisé entre les disciplines olympiques, scolaires et océaniques.

La Nouvelle-Calédonie, première puissance sportive du Pacifique, ne dispose d'aucune structure complète de préparation. Ce centre permettra d'accueillir des compétitions régionales et d'offrir des conditions d'entraînement modernes, tout en participant au rayonnement sportif et diplomatique de la France dans l'Indo-Pacifique. L'investissement traduit l'ambition de l'Accord de Bougival : investir dans la jeunesse, la santé et la cohésion.

Les crédits de 10 M€ sont ouverts sur l'action 02 « Développement du sport de haut niveau » du programme 219 « Sport », gagés sur l'action 04 « Développement du service civique » du programme 163 « Jeunesse et vie associative », sans modifier le solde global de la mission.